

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-04

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART PAR LE CONSEIL GENERAL

Dans le cadre des « Semaines d'Art », le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, en organisant annuellement une exposition-concours, encourage les artistes de la Région Midi-Pyrénées et des départements limitrophes afin de donner plus de retentissement à leurs créations.

Cette année encore, la collectivité a réuni un jury placé sous la présidence de Monsieur le Président, qui a procédé à l'attribution des prix suivants :

- Bernard NEULAT « soleil d'hiver à Cayriech »
- Christian ANDRE-ACQUIER « Tarn-et-Garonne – carrefour des régions »
- Dominique CHARRIERE « Jazz à Montauban »
- Philippe GAILLARD « Rugby »

Ces œuvres d'art primées font l'objet d'un achat par le Conseil Général pour un montant global de 8 000,00 €.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et de :

- décider du principe de l'acquisition des œuvres primées
- m'autoriser à imputer la dépense correspondante au chapitre 216-311 – collections et œuvres d'art, du Budget Départemental

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-04

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART PAR LE CONSEIL GENERAL

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide l'acquisition, pour un montant global de 8 000 € des oeuvres suivantes primées dans le cadre des « Semaines d'Art » :

Prix peinture	Bernard NEULAT - « Soleil d'hiver à Cayriech	2 000 €
Prix sculpture	Christian ANDRE-ACQUIER - « Tarn-et-Garonne – carrefour des régions »	2 000 €
Prix pôle Sud-Ouest	Dominique CHARRIERE - « Jazz à Montauban »	2 000 €
Prix Midi-Pyrénées	Philippe GAILLARD - « Rugby »	2 000 €

- Précise que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 216-311 – collection d'oeuvre d'art, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,